



Traité Baba Metsia

Michna 12 - Chapitre 3

השולח יד בפקדון,
בית שמי אומרים:
ילקה בחסר וביתר.
ובית הלל אומרים:
כשעת הוצאה.
ורבי עקיבה אומר:
כשעת התביעה.
החושב לשלוח יד בפקדון,
בית שמי מחיבין,
ובית הלל אומרים:
אינו חב אלא עד שעה שישלח יד.
כיצד?
הטה את החבית,
ונטל ממנה רביעית, ונשברה,
אינו משלם אלא רביעית;
הגביהה,
ונטל ממנה רביעית, ונשברה,
משלם את הכל.

Concernant celui (c'est-à-dire le gardien) qui s'est servi d'un dépôt [qui lui a été confié et qui a ensuite disparu] ; Beth Chamaï dit qu'il (le gardien) sera pénalisé (en étant dans l'obligation de rembourser le dépôt au prix fort, et ce) que ce dernier ait « perdu » ou « gagné » [chez lui].

Beth Hillel dit [qu'il (le gardien) devra rembourser le dépôt au prix qu'il valait] au moment où il est sorti [de chez son propriétaire (pour lui être confié)]. Rabbi Akiva dit [qu'il (le gardien) devra rembourser le dépôt au prix qu'il valait] au moment de la réclamation [faite par le propriétaire de son bien disparu].

Concernant celui (c'est-à-dire le gardien) qui aurait émis le désir de se servir d'un dépôt qui lui a été confié [et qui a ensuite disparu] ; Beth Chamaï dit qu'il est tenu [de le rembourser], tandis que Beth Hillel dit qu'il en est dispensé



Questions au Rav Dayan (tome 5)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions



tant qu'il ne s'en sera pas [réellement] servi (comme il est dit (Chemot 22,7)) : « [...] [Il jurera devant les juges] qu'il ne s'est pas servi du bien d'autrui »)
Comment définit-on [l'interdiction de « s'en servir » ?

Lorsqu'il (le gardien) a penché le tonneau [de vin], qu'il en a [ensuite] pris la mesure d'un quart [de Log (Revi'it)], puis qu'il s'est brisé, il ne paiera que la quart [de Log (Revi'it)]. [Par contre], s'il a soulevé, qu'il en a [ensuite] pris la mesure d'un quart [de Log (Revi'it)], puis qu'il s'est brisé, il paiera la valeur de tout [le tonneau].



Questions au Rav Dayan (tome 5)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions